

**COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE**  
**MARDI 24 MAI 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le 24 mai à 18 H 00, les membres du Comité Syndical de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne, dûment convoqués, se sont réunis Salle du Conseil à Château-Thierry, sous la Présidence de Monsieur Hugues DAZARD.

Membres en exercice : 65 titulaires - 36 suppléants
Délégués présents : 36 délégués (34 titulaires - 2 suppléants)
Dont membres votants à voix délibérative : 36 délégués
Date de convocation du Comité Syndical : 16 Mai 2022

**Membres présents:**

**Titulaires** : Mr Arnefaux Alain, Mr Bandry Didier, Mme Belleville Catherine, Mr Bruneaux Henri, Mr Cantot Dominique, Mr Carion Denis, Mr Dazard Hugues, Mr Der Sarkissian Jean-Pierre, Mme Devron Francine, Mr Dobski Philippe, Mr Doucet Jean-Marie, Mr Foulon Didier, Mr Frex Dominique, Mme Hernandez Maryse, Mr Juillet Jean-Etienne, Mr Lloancy David, Mr Loyaux Emmanuel, Mr Magnier Jean-Luc, Mr Marchal Philippe, Mr Mathis Michel, Mr Pantoux Jean-Luc, Mr Peugniez Michaël, Mme Picard Florence, Mr Pittana Stéphane, Mr Pitton-Terrien Michel, Mr Polin Jean-Pierre, Mme Richard Catherine, Mr Robin Claude, Mme Romelot Martine, Mr Saroul Daniel, Mme Stofferis Régine, Mr Tatin Christian, Mme Triconnet Nelly, Mr Zatwarnicki Jean-Michel.

**Suppléants votants**: Mr Calis Gérard pour Mr Bandry Jean-Pierre, Mr Quenardel Alexandre pour Mr Gebka Jacques.

**Membres absents excusés** : Mr Alexandre David, Mr Conversat Jean-Claude, Mr Eugène Sébastien, Mr Malezé Patrick, Mme Pauly Brigitte, Mr Verhulst Eric.

**Membres absents**: Mr Atzéni Frédéric, Mr Bahu Nicolas, Mr Burel Régis, Mr Blavet Gérard, Mr Branquard André, Mr Charbonnier Patrick, Mr Davin Benoit, Mr Duclos Dominique, Mr Durthaler Jacques, Mr Fraeyman Fabien, Mme Gleize Séverine, Mr Haÿ Etienne, Mr Hoerter Michel, Mr Hourdry Mathieu, Mr Hubier Maxime, Mr Jacquin Claude, Mr Lavoix Olivier, Mr Leveque Yves, Mme Malet Madeleine, Mr Mangin Eric, Mr Moysse Dominique, Mr Simon André, Mr Vérot Vincent.

**Est nommé secrétaire de séance** : Mr Bandry Didier

—oOo—

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 h 06 ; il constate que les conditions de quorum sont remplies (article L2121-17 du CGCT) et il remercie les délégués présents à cette réunion.

Le Président fait l'énoncé des questions inscrites à l'ordre du jour :

### **A l'ordre du jour :**

- 1) Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 26 Avril 2022,

#### **Délégation de Service Public :**

- 2) Avenant n°1 au contrat de DSP de Villers-Cotterêts

#### **Audit de service d'eau :**

- 3) Conclusions de l'audit des services d'eau des communes de Crouttes sur Marne et Viels-Maisons

#### **Travaux :**

- 4) Marché de Travaux de canalisation et reprise de branchement sur le territoire de l'USESA programme 2022 / partie 2 sous charte qualité des réseaux d'eau potable 2022 USESA 06  
Lot n°1 : Route de Château-Thierry RD 3 à Gland  
Lot n°2 : Place de l'hotel de ville à Château-Thierry  
Lot n°3 : RD 20 de Pargny la Dhuys au carrefour de Monflobert - commune de Dhuys et Morin en Brie (Artonges)
- 5) Présentation du point travaux

#### **Assurances :**

- 6) Lancement de la consultation du marché des assurances de l'USESA
- 7) Information sur les décisions prises en vertu de la délégation générale confiée au Président
- 8) Questions diverses.

—oOo—

#### **Désignation du secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT)**

Mr Didier BANDRY est désigné par le comité syndical en qualité de secrétaire de séance.

### **1) Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 26 Avril 2022**

Le Président soumet à l'approbation des délégués le compte rendu de l'assemblée générale qui s'est tenue le 26 Avril 2022.

Le compte rendu n'appelle pas de remarque des délégués.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des délégués votants.

## Délégation de Service Public – Exposé par Mme Nelly Triconnet Vice-Présidente au suivi de la délégation de service public

### 2) Délégation de service public : Avenant n°1 au contrat de DSP de Villers-Cotterêts

En préambule, à la présentation de l'avenant 1 au contrat de la DSP de Villers-Cotterêts, sont rappelés les points suivants :

- A l'adhésion de Villers Cotterêts, l'USESA a repris le contrat de délégation de service public confié à Véolia le 21/12/2016 et arrivant à échéance le 20/12/2026
- L'USESA a réalisé une interconnexion entre Château-Thierry et Villers-Cotterêts afin d'apporter un complément d'eau à Villers-Cotterêts dont les ressources peuvent être limitées en pointe.
- Il apparaît aujourd'hui judicieux de faire un état des lieux du contrat pour faire une mise à niveau à mi- contrat, clause qui est incluse dans le contrat. Cette revoyure permet de faire appliquer certaines pratiques du contrat de DSP de l'USESA au contrat de DSP de Villers-Cotterêts et d'homogénéiser les pratiques.

L'avenant n°1 au contrat de DSP de Villers-Cotterêts a donc pour but d'intégrer :

- L'interconnexion entre Château Thierry et Villers-Cotterêts ;
- Mettre à jour le renouvellement et l'inventaire
- Diverses adaptations au contrat de DSP de Villers-Cotterêts pour l'homogénéisation entre les 2 contrats existants sur le territoire de l'USESA

Les incidences sur le contrat de Villers-Cotterêts sont :

- Incidences techniques et administratives :
  - Exploitation de la nouvelle station de reprise et de la canalisation de transfert entre La Ferté Milon et Villers-Cotterêts
  - Nouvelles charges liées aux transferts d'eau vers Villers-Cotterêts
  - Nouvelles charges de renouvellement
  - Mise à jour des définitions des renouvellements et réévaluation à la hausse du renouvellement non-programmé
  - Convergence des clauses entre les contrats de l'USESA et de Villers-Cotterêts
- Incidence financière :
  - Le compte d'exploitation après intégration de ces nouvelles adaptations au contrat, amène sur la rémunération du délégataire une majoration du m3 de + 0.0224 €/m3 hors taxes.
  - Le coût au mètre cube passe de 0.8500 € à 0.8724 € (valeur au 01/09/2016 / origine du contrat) soit + 2.63 %/m3

#### Questions des délégués :

➔ Mr Dominique Cantot s'exprime en tant qu'adjoint à la commune de Villers Cotterêts : il rappelle les raisons qui ont conduit Villers Cotterêts à adhérer à l'USESA.

Face au développement important de la ville, ce choix était essentiellement motivé par la sécurité d'approvisionnement en eau apportée par l'USESA. Sécurisation réalisée par les travaux d'interconnexion des réseaux aujourd'hui achevés et mis en service.

➔ A la question posée sur l'incidence financière de l'avenant, Mme Triconnet précise qu'il y a lieu de bien distinguer les charges d'exploitation des charges d'investissement.

Les charges d'exploitation des installations de Villers Cotterêts, objet du présent avenant, incombent au délégataire Véolia dans le cadre de la délégation du service. L'incidence financière facturée aux abonnés de Villers Cotterêts représente une majoration du m3 de + 0.0224 €/m3 hors taxes (2.68 € pour 120 m3 consommés).

Alors que les charges d'investissement, telles que la réalisation de l'interconnexion pour un montant de plus de 5.2 M€ reviennent à l'USESA.

Mr Dazard précise que la commune de Villers Cotterêts a largement participé à l'investissement de l'interconnexion en faisant le choix de remettre à l'USESA, lors de son adhésion, l'intégralité des excédents de son service d'eau au montant de 1 210 000 €.

Choix qui n'est pas retenu par toutes les communes intégrant l'USESA.

Mr Dazard souligne que l'intégration du service d'eau aussi important que celui de Villers Cotterêts a aussi conforté l'USESA.

A l'issue des explications apportées, le Président invite les délégués à voter la délibération suivante :

### Délibération

Le comité syndical,

Vu l'adhésion de la Communauté de Communes Retz en Valois, pour le transfert de la compétence eau potable de la commune de Villers Cotterêts à l'USESA, prononcée par l'arrêté Préfectoral en date du 04 Janvier 2021,

Attendu que le transfert de la compétence eau potable entraîne de plein droit le transfert des contrats, l'USESA a repris le contrat de délégation du service public d'eau potable de la commune de Villers Cotterêts signé avec Véolia le 21 décembre 2016 pour une durée de 10 ans,

Monsieur le Président expose à l'assemblée les ajustements qu'il convient d'apporter au contrat de délégation de service public de Villers Cotterêts, par voie d'avenant N°1.

L'avenant n°1 a pour but d'intégrer au contrat :

L'interconnexion entre Château Thierry et Villers-Cotterêts  
Mettre à jour le renouvellement et l'inventaire  
Diverses adaptations au contrat pour l'homogénéisation entre les 2 contrats de Délégation de Service Public existants sur le territoire de l'USESA

Les coûts d'exploitation après intégration de ces nouvelles adaptations au contrat, amènent sur la rémunération du délégataire une majoration du m3 de + 0.0224 €/m3 hors taxes.

- Le comité syndical, après avoir pris connaissance du projet d'avenant N°1,
- Vu l'avis favorable donné par les membres du bureau en réunion du 10 mai 2022
- Vu l'avis donné par les membres de la commission de délégation de service public en réunion du 24 Mai 2022

**DECIDE**, après en avoir délibéré,

- D'ACCEPTER l'avenant N°1 au contrat de délégation de service public, ainsi que ses annexes :

N° 1 : Complément d'Inventaire des installations  
N° 2 : Calcul des surcoûts d'exploitation  
N° 3 : Calcul de la dotation au renouvellement non programmé  
N° 4 : Calcul du prix de vente en gros interne

N° 5 : Tableau des éléments à fournir pour les COPILS

- D'AUTORISER le Président à signer les documents afférents au présent avenant.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des votants par 36 voix pour.

### **Adhésion de communes – Exposé par Mme Nelly Triconnet Vice-Présidente au suivi de la délégation de service public et Jean-Luc Magnier Vice-Président au patrimoine**

#### **3) Demande d'adhésion à l'USESA de la commune de Crouttes Sur Marne : présentation des conclusions de l'audit**

Pour répondre à la demande des communes de Crouttes Sur Marne et de Viels Maisons, l'USESA a confié au bureau Euryèce, la réalisation des audits du service d'eau potable des communes.

Les objectifs de ces audits sont de :

- Connaître les caractéristiques du service d'eau avant une possible intégration à l'USESA
- Analyser les données du service tant technique, administrative que financière
- Garantir la continuité de service pour les usagers lors d'une passation réussie entre l'exploitant du service de l'ancienne collectivité compétente et l'exploitant de l'USESA.

#### • **Audit du service d'eau potable de Crouttes sur Marne**

- Caractéristiques :

Service d'eau potable en DSP / Délégataire SAUR jusqu'au 31/12/2022

1 réservoir et 1 station de reprise en bon état général

Pas de ressource en propre sur la commune / Achat d'eau à la Communauté d'agglomération de Coulommiers (65 m<sup>3</sup>/h ou 200 m<sup>3</sup>/jour maximum dans la convention)

Schéma directeur en cours porté par l'USESA

Pas d'interconnexion existante avec l'USESA

Données générales	Crouttes-sur-Marne (2019)		USESA (2020)
	2019	2020	2020
Estimation de la population desservie	644		66 219
Nombre d'abonnés (au 31/12/n)	308		29 711
Densité linéaire d'abonnés (abonnés/km au 31/12/n)	56,02		23,84
Nombre d'habitants par abonné (habitants/abonné au 31/12/n)	2,09		2,23
Consommation moyenne par abonné (m <sup>3</sup> /abonné au 31/12/n)	68,01		107,34
Linéaire du réseau de canalisations (km au 31/12/n)	5,50		1 246,29
Données de volumes	2019	2020	2020
Rendement primaire (%)	63,83%	82,86%	81,7%
Rendement minimum Grenelle II	67,10%	67,33%	66,72%
Indice linéaire de pertes – ILP (m <sup>3</sup> /km/j)	5,95	2,41	1,93
Indice linéaire de volume non compté – ILVNC (m <sup>3</sup> /km/j)	6,00	2,47	2,00
Indice linéaire de consommation – ILC (m <sup>3</sup> /km/j)	10,49	11,66	8,58

Le rendement ne respecte pas l'objectif minimum Grenelle II pour l'année 2019 mais devient très bon en 2020 avec les recherches de fuites menées par le délégataire et les travaux de renouvellement de canalisation.

L'Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale est très bon (105/120)

Taux moyen de renouvellement des réseaux sur 2019 et 2020 nuls  
Toutefois des travaux de renouvellement des canalisations ont été réalisés en 2021 à hauteur de 70k€.

- Qualité de la ressource :

Captage de Chamigny, aucune problématique de qualité

100 % de conformité en bactériologique

100 % de conformité en physico-chimique

DUP mise en place pour la ressource

Ressource ni sensible, ni prioritaire

- Visite des ouvrages :

Absence de sécurisation des ouvrages contre les intrusions/effractions

Les travaux à prévoir pour répondre aux problématiques identifiées s'élèvent à :

Commune	Ouvrages	Montant des travaux
Crouttes-sur-Marne	Réservoir	12 000 €
	Station de surpression	5 500 €
<b>TOTAL</b>		<b>17 500 €</b>

Réglementation	Crouttes-sur-Marne
Plan des réseaux	Existant
Conventions / servitudes de passage	NC
Rapport du maire ou du président (RPQS)	Non réalisé
Schéma directeur d'eau potable	En cours de réalisation porté par l'USESA
Sécurité des installations vis-à-vis des intrusions	Inexistant
Nettoyage annuel des réservoirs	Réalisé par le délégataire
Conformité des branchements	Théoriquement, les branchements plomb ont été supprimés par La Saur
Contrôle annuel des installations électriques	Réalisé par le délégataire

- Finances :

Pas d'emprunt

À la clôture des comptes administratifs 2021, l'excédent est estimé à 17 817 €.

La commune a délibéré pour transférer à l'USESA 100% du résultat de clôture du service d'eau potable au 31/12/2022.

	Crouttes-sur-Marne	USESA
CAF nette annuelle (moyenne 2015-2021)	9 606 € /an	2 740 000 € /an
CAF nette annuelle/abonné	31,19 €/ab	92 € /ab

- Administratif :

Personnel

Absence de transfert ou de mise à disposition du personnel communal à l'USESA

Biens et équipements

Etablissement d'un PV de mise à disposition signé des deux parties

Contrats/conventions en cours (électricité et télécom, convention d'achat d'eau, ...)

La commune devra informer par LRAR les cocontractants que l'USESA est substituée à la commune à compter du 1er janvier 2023.

- Prix de l'eau :

Tarification de l'eau	Crouttes-sur-Marne (2021)	USESA (2021)
Part fixe (€ HT/an)	41,39 € HT	76,88 € HT
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	2,8812 € HT/m <sup>3</sup>	1,3313 € HT/m <sup>3</sup> de 0 à 30 m <sup>3</sup> 1,9489 € HT/m <sup>3</sup> de 30 à 60 m <sup>3</sup> 1,6073 € HT/m <sup>3</sup> au-delà de 60 m <sup>3</sup>
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> , hors redevance	387,14 € HT	286,67 € HT
Montant TTC de la facture de 120 m <sup>3</sup> , avec redevance	445,15 € TTC	323,89 € TTC
Prix de l'eau au m <sup>3</sup>	3,71 € TTC	2,70 € TTC
Estimation des recettes de la collectivité (vente d'eau aux abonnés)	20 792 € HT	4 000 000 € HT

- Impact tarifaire :

Le prix de l'eau sur la commune est supérieur au tarif pratiqué sur l'USESA.

L'USESA a présenté les conclusions de l'audit à la commune de Crouttes Sur Marne le 23 mars 2022, et celle-ci s'est ensuite prononcée sur la demande d'adhésion à l'USESA par délibération du 07 Avril 2022.

Dans sa délibération, la commune de Crouttes sur Marne sollicite le transfert de la compétence eau potable avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2023 et s'engage à remettre à l'USESA l'intégralité du résultat de clôture du service d'eau arrêté au 31 décembre 2022.

## Questions des délégués :

→ Les délégués demandent si le syndicat envisage une négociation avec la Communauté d'Agglomération de Coulommiers sur le prix d'achat d'eau, pour le volume nécessaire à alimenter la commune de Crouttes Sur Marne.

↳ Mme Triconnet répond que les conditions d'achat d'eau (volume et tarif) ont été définies dans la convention signée entre les deux collectivités.  
Dans le cadre du transfert de compétence, l'USESA reprend en l'état et sans modification la convention telle qu'elle a été conclue.

↳ Mr Dazard ajoute qu'en perspective de travaux, comme la commune de Crouttes Sur Marne dépend d'achat d'eau, une interconnexion avec le réseau de Charly Sur Marne (2.6 kms) pourra faire l'objet d'une étude de faisabilité.

→ Les délégués constatent que le service d'eau de Crouttes Sur Marne, ne présente pas de problématiques majeures. Le coût des travaux à prévoir par l'USESA pour répondre à la sécurisation des ouvrages sera compensé par les ventes d'eau et les excédents du service d'eau qui seront remis par la commune

→ L'application du tarif d'eau de l'USESA entraînera pour les abonnés de Crouttes sur marne une diminution du coût de leur facture d'eau (baisse de 121.26 € sur une facture type 120 m3)

Le comité syndical se prononce favorable à l'adhésion de la commune de Crouttes Sur Marne.

### **Délibération**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi N°2015-991 du 07 Août 2015 dite Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)

Vu la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 portant sur le transfert de la compétence eau potable aux EPCI,

Vu l'article 27 de la Loi engagement et proximité du 27 décembre 2019, posant l'obligation, en cas de modification du périmètre d'un EPCI, de l'établissement d'un document d'orientation présentant les incidences financières,

Vu les statuts de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (l'USESA),

- Attendu que par délibération en date du 20 octobre 2021, la commune de Crouttes sur Marne a demandé à l'USESA de réaliser un audit de son service d'eau potable, dans la perspective d'une adhésion,

- Attendu que pour répondre à cette demande, l'USESA a engagé, par délibération du 03 novembre 2021, une étude permettant de l'accompagner dans l'étude d'intégration de la commune de Crouttes sur Marne au périmètre syndical.  
Cet audit a été confié au bureau d'étude EURYECE dans le but de définir les conditions techniques, financières et juridiques de l'adhésion.

- Attendu qu'après présentation des conclusions de l'audit à la commune de Crouttes sur Marne le 23 mars 2022, celle-ci s'est ensuite prononcée sur la demande d'adhésion à l'USESA par délibération du 07 Avril 2022.



Dans sa délibération, la commune de Crouttes sur Marne sollicite le transfert de la compétence eau potable avec une prise d'effet au 1<sup>er</sup> Janvier 2023 et s'engage à remettre à l'USESA l'intégralité du résultat de clôture du service d'eau arrêté au 31 décembre 2022.

Le Comité Syndical, entendu l'exposé du Président,  
Après avoir pris connaissance des conclusions de l'audit de la commune de Crouttes sur Marne exposées en séance,

- Entendu que le tarif d'eau potable appliqué sur la commune de Crouttes sur Marne est supérieur au tarif de l'USESA, le transfert entraîne à l'adhésion de la commune, l'application du tarif d'eau potable de l'USESA,

- Vu l'avis favorable exprimé par les membres du bureau en réunion du 10 Mai 2022,

**DECIDE, après en avoir délibéré,**

- D'APPROUVER l'adhésion de la commune de Crouttes Sur Marne à l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne,

- DE DECLARER qu'en application de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération accompagnée des conclusions de l'audit feront l'objet d'une notification auprès des communes membres de l'USESA, lesquelles disposeront, à compter de la date de notification, d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'admission de cette nouvelle commune,

- DE DONNER pouvoir à Monsieur le Président pour engager la procédure d'adhésion et signer toute pièce se rattachant à la présente décision.

◆ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des votants par 36 voix pour.

**4) Demande d'adhésion à l'USESA de la commune de Viels-Maisons : présentation des conclusions de l'audit réalisé sur la commune**

Le rapport d'audit réalisé sur la commune de Viels Maisons présente les conclusions suivantes :

- Caractéristiques :

Service d'eau potable assuré par la commune en régie

1 réservoir, 1 station de reprise et 2 sources / seul un entretien de routine est réalisé

Grosses problématiques de qualité de l'eau sur les sources

Service endetté

Schéma directeur en cours porté par l'USESA

Interconnexion existante avec le réseau de l'USESA

Données générales	Viels-Maisons (2019)	Viels-Maisons (2020)	USESA (2020)
Estimation de la population desservie (INSEE 2021)	1 221	1 221	66 219
Nombre d'abonnés (au 31/12/n)	428	428	29 711
Densité linéaire d'abonnés (abonnés/km au 31/12/n)	32,92	32,92	23,84
Nombre d'habitants par abonné (habitants/abonné au 31/12/n)	2,79	2,79	2,23
Consommation moyenne par abonné (m <sup>3</sup> /abonné au 31/12/n)	106,07	121,34	107,34

Linéaire du réseau de canalisations (km au 31/12/n)	13	13	1 246,29
<b>Données de volumes</b>	<b>Viels-Maisons (2019)</b>	<b>Viels-Maisons (2020)</b>	<b>USESA (2020)</b>
Rendement primaire (%)	50,62%	94,77%	81,7%
Rendement minimum Grenelle II	66,92%	67,20%	66,72%
Indice linéaire de pertes – ILP (m <sup>3</sup> /km/j)	9,37	0,61	1,93
Indice linéaire de volume non compté – ILVNC (m <sup>3</sup> /km/j)	1	0,8	2,00
Indice linéaire de consommation – ILC (m <sup>3</sup> /km/j)	9,61	10,99	8,58

Les données de rendement sont peu fiables sur la commune de Viels-Maisons, un écart entre les dates de relèves et de facturation peut être à l'origine de ces chiffres.

L'Indice de Connaissance et de Gestion Patrimoniale n'est pas bon (40/120)  
Taux moyen de renouvellement des réseaux sur les 4 dernières années nul.

- Qualité de la ressource :
    - 2 sources de surface
      - 100 % de conformité en bactériologique
      - 70 % de conformité en physico-chimique
- Les sources sont sensibles au paramètre turbidité et elles deviennent impropres à la consommation en cas d'évènement pluvieux ;  
Les sources sont non conformes aux limites de qualité pour les paramètres (pesticides et nitrates)

Pas de DUP, ni d'AAC mise en place pour la ressource  
Ressources sensibles

- Visite des ouvrages :  
Absence de
  - ✓ Renouvellement des équipements électromécaniques, compteurs, branchements du service
  - ✓ Sécurisation des ouvrages contre les intrusions/effractions
  - ✓ Équipements et matériel pour assurer la sécurité du personnel

Les travaux à prévoir pour répondre aux problématiques identifiées s'élèvent à :

Commune	Ouvrages	Montant des travaux
Viels-Maisons	Sources 1 et 2	90 500 €
	Station de reprise	27 500 €
	Réservoir de Viels-Maisons	26 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>144 000 €</b>

Réglementation	Viels-Maisons
Plan des réseaux	Inexistant au format informatique
Conventions / servitudes de passage	NC
Rapport du maire ou du président (RPQS)	RPQS réalisé
Schéma directeur d'eau potable	Absence de SDAEP, réalisation en cours porté par l'USESA

<b>Sécurité des installations vis-à-vis des intrusions</b>	Inexistant
<b>Nettoyage annuel des réservoirs</b>	Réalisé
<b>Conformité des branchements</b>	Présence de branchement plombs : estimé à 50
<b>Contrôle annuel des installations électriques</b>	Réalisé

- Finances :

<b>Commune</b>	<b>Viels-Maisons</b>
Nombre d'emprunts en cours au 01/01/2023	5
Somme restant due au 01/01/2023	83 310 €
Montant des annuités d'emprunt (2023)	21 876 €
Montant des annuités d'emprunt en moyenne	10 663 €
Extinction de la dette	2029

Le budget annexe intègre l'eau potable et aussi l'assainissement.

À la clôture des comptes administratifs 2021, l'excédent est estimé à 231 000 €.

La commune a rencontré la Trésorerie le 12 mai dernier, pour avoir leur avis sur la décomposition de ce budget fusionnant les deux compétences, pour dissocier le budget du service d'eau de celui de l'assainissement.

	<b>Viels-Maisons</b>	<b>USESA</b>
CAF nette annuelle (moyenne 2015-2016 uniquement car les comptes administratifs intègrent la part assainissement sans possibilité de dissocier)	- 14 695 €/an	2 740 000 € /an
CAF nette annuelle/abonné	- 34,33 €/ab	92 € /ab

- Administratif :

Personnel

Absence de transfert ou de mise à disposition du personnel communal à l'USESA

Biens et équipements

Etablissement d'un PV de mise à disposition signé des deux parties

Contrats/conventions en cours (emprunts, électricité et télécom, contrôle électrique, convention d'achat d'eau, ...)

La commune devra informer par LRAR les cocontractants que l'USESA est substituée à la commune à compter du 1er janvier 2023.

- Prix de l'eau :

Tarification de l'eau	Viels-Maisons (2021)	USESA (2021)
Part fixe (€ HT/an)	100 € HT	76,88 € HT
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )	1,35 € HT/m <sup>3</sup> 1,15 € HT/m <sup>3</sup> au-delà de 250 m <sup>3</sup>	1,3313 € HT/m <sup>3</sup> de 0 à 30 m <sup>3</sup> 1,9489 € HT/m <sup>3</sup> de 30 à 60 m <sup>3</sup> 1,6075 € HT/m <sup>3</sup> au-delà de 60 m <sup>3</sup>
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> , hors redevance	262,0 € HT	286,67 € HT
Montant TTC de la facture de 120 m <sup>3</sup> , avec redevance	315,52 € TTC	323,89 € TTC
Prix de l'eau au m <sup>3</sup>	2,63 € TTC	2,70 € TTC
Estimation des recettes de la collectivité (vente d'eau aux abonnés)	102 000 € HT	4 000 000 € HT

- Impact tarifaire :

Deux scénarios ont été étudiés :

- Pas de lissage du prix de l'eau
- Application d'un lissage de l'augmentation du prix de l'eau sur une durée de 4 ans comme les autres communes ayant intégré l'USESA en 2021

**La commune de Viels Maisons a délibéré le 16 mai 2022 pour demander son adhésion à l'USESA à compter du 01 janvier 2023.**

Questions des délégués :

➔ Les délégués constatent que le service d'eau de Viels Maisons dispose d'installations nécessitant des investissements importants, avec des problématiques sur les ressources.

Les délégués demandent comment le Syndicat envisage remédier au problème de turbidité sur la ressource ?

↳ Mr Dazard répond que la turbidité se traite par la mise d'une station de traitement, c'est un investissement coûteux avec des frais d'exploitation à prendre en compte.

↳ En perspective de travaux : la commune de Viels maisons possède déjà une interconnexion avec le réseau de l'USESA (vente d'eau). Une proposition de maillage et d'interconnexion permettrait d'alimenter le sud de la commune dont l'approvisionnement en eau potable dépend des achats d'eau au syndicat voisin.

Le comité syndical se prononce favorable à l'adhésion de la commune de Viels Maisons. L'augmentation du prix de l'eau pour les abonnés de Viels maisons (+0.0691 €/m<sup>3</sup> TTC) fera l'objet d'un lissage linéaire sur une durée de 4 ans.

## Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi N°2015-991 du 07 Août 2015 dite Loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République)

Vu la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 portant sur le transfert de la compétence eau potable aux EPCI,

Vu l'article 27 de la Loi engagement et proximité du 27 décembre 2019, posant l'obligation, en cas de modification du périmètre d'un EPCI, de l'établissement d'un document d'orientation présentant les incidences financières,

Vu les statuts de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne (l'USESA),

- Attendu que par délibération en date du 06 Juillet 2021, la commune de Viels Maisons a demandé à l'USESA de réaliser un audit de son service d'eau potable, dans la perspective d'une adhésion,

- Attendu que pour répondre à cette demande, l'USESA a engagé, par délibération du 28 septembre 2021, une étude permettant de l'accompagner dans l'étude d'intégration de la commune de Viels-Maisons au périmètre syndical.

Cet audit a été confié au bureau d'étude EURYECE dans le but de définir les conditions techniques, financières et juridiques de l'adhésion.

- Attendu qu'après présentation des conclusions de l'audit à la commune de Viels-Maisons le 23 mars 2022, celle-ci s'est ensuite prononcée sur la demande d'adhésion à l'USESA par délibération du 16 mai 2022,

Le Comité Syndical, entendu l'exposé du Président,

Après avoir pris connaissance des conclusions de l'audit de la commune de Viels Maisons exposées en séance,

- Entendu les scénarios étudiés sur la tarification de l'eau potable applicable à l'adhésion de la commune,

- Vu l'avis favorable exprimé par les membres du bureau en réunion du 10 Mai 2022,

### **DECIDE, après en avoir délibéré,**

- D'APPROUVER l'adhésion de la commune de Viels-Maisons à l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne,

- DIT que l'augmentation constatée sur le tarif de la part syndicale facturée aux abonnés de Viels Maisons, fera l'objet d'un lissage linéaire sur une durée de 4 ans (2023-2026),

- DE DECLARER qu'en application de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération accompagnée des conclusions de l'audit feront l'objet d'une notification auprès des communes membres de l'USESA, lesquelles disposeront, à compter de la date de notification, d'un délai de trois mois pour se prononcer sur l'admission de cette nouvelle commune,

- DE DONNER pouvoir à Monsieur le Président pour engager la procédure d'adhésion et signer toute pièce se rattachant à la présente décision.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des votants par 36 voix pour

**5) Travaux de canalisation et reprise de branchements sur le territoire de l'USESA  
Programme 2022 – Partie 2 sous charte qualité des réseaux – Lots 1 – 2 -3  
Résultat de la consultation et attribution du marché 2022 USESA 06**

Les opérations de renouvellement de réseau désignées ci-après, relèvent de la programmation 2022 des travaux courants, adoptée par délibération du Comité Syndical en date 03 Novembre 2021 et mise à jour par délibération le 26 avril 2022.

Ces travaux ont fait l'objet d'une consultation d'entreprises lancée le 28 Avril 2022 avec une remise des offres pour le 17 Mai 2022.

Le marché d'un montant estimé à 740 000 € H.T (compris tranche optionnelle) est composé de 3 lots, selon le descriptif des travaux suivants :

- Lot 1 : Rue de Château-Thierry (RD 3) à Gland
- Lot 2 : Place de l'Hôtel de ville à Château-Thierry
- Lot 3 : RD 20 de Pargny la Dhuys au carrefour de Monflobert – commune de Dhuys et Morin en Brie (Artonges)

**✚ Lot 1 : Rue de Château-Thierry (RD 3) à Gland**

L'emprise des travaux se situe dans le centre bourg de la commune de Gland, rue de Château-Thierry (RD 3) entre la rue de Rome et la rue de Champillon. Il s'agit de la rue principale et traversante de la commune. (Route touristique du champagne).

Les travaux consistent au renouvellement d'une canalisation en fonte de même diamètre (150 mm) sur un linéaire de 290 mètres sur laquelle de nombreuses fuites ont été décelées sur cette emprise. Cette canalisation est le réseau de distribution principale de la commune. 30 branchements sont également à renouveler

Ce projet s'inscrit dans la continuité des travaux de renouvellement de canalisation menés par l'USESA les années précédentes entre Brasles et Gland et préalablement aux travaux de réfection de voirie projetés par le département de l'Aisne en fin d'année 2022.

Estimation des travaux : 190 000 € H.T

Délai des travaux : 3 mois

**✚ Lot 2 : Place de l'Hôtel de ville à Château-Thierry**

L'emprise des travaux se situe sur la place de l'Hôtel de Ville entre l'angle de la rue du Château et le marché couvert.

Il s'agit d'une canalisation de diamètre 60 mm en fonte posée dans les années 1930-1935 sur une place principale de la ville.

Les travaux consistent à renouveler la canalisation sur un linéaire de 150 mètres par une canalisation de diamètre 100mm afin d'harmoniser le dimensionnement du réseau sur la place. 5 branchements sont à renouveler.

Ce projet s'inscrit dans la continuité des travaux déjà réalisés par l'USESA, rue du Général de Gaulle et rue du Château et préalablement aux travaux d'aménagement projetés par la ville de Château-Thierry en 2023.

Estimation des travaux : 150 000 € H.T

Délai des travaux : 1 mois

### ✚ Lot 3 : RD 20 de Pargny la Dhuys au carrefour de Monflobert - commune de Dhuys et Morin en Brie (Artonges)

L'emprise des travaux se situe sur la route départementale n°20 depuis l'extrémité de la commune de Pargny la Dhuys jusqu'au carrefour du hameau de Monflobert, (commune de Dhuys et Morin en Brie). Il est également prévu en option le renouvellement de la canalisation depuis le carrefour de Monflobert jusqu'à la rue de Condé à Dhuys et Morin en Brie.

La canalisation existante en amiante-ciment de diamètre 100mm est vétuste et a connu 3 fuites sur les deux dernières années. Le matériau de cette canalisation est également très contraignant lors de la réparation de fuites car cela implique des moyens techniques importants et nécessite un temps d'intervention plus important.

Cette canalisation est le réseau de distribution principale de la commune de Pargny la Dhuys et de Dhuys et Morin en Brie (Artonges).

Les travaux consistent à renouveler la canalisation existante par une canalisation de diamètre 125mm sur un linéaire de 1 500 mètres.

Suite aux échanges lors du dernier comité syndical du 26 Avril 2022, une option a été ajoutée au marché pour le renouvellement de la canalisation entre le carrefour de Monflobert et l'entrée d'Artonges comme cela était prévu initialement au programme de travaux 2022.

La réalisation de ces travaux étant prévu fin 2022 / début 2023, l'USESA pourra se positionner sur la réalisation de cette option au démarrage des travaux selon les finances du syndicat.

Cette tranche optionnelle comprend 700 mètres de canalisation à renouveler en diamètre 125mm et 1 branchement.

Cette opération s'inscrit également dans le programme de renouvellement des conduites défini au schéma directeur.

Estimation des travaux tranche ferme : 260 000 € H.T

Estimation des travaux tranche optionnelle : 140 000 €.HT

Estimation totale des travaux : 400 000 €.HT

Délai des travaux tranche ferme : 3 mois

Délai des travaux tranche optionnelle : 1 mois

Délai total des travaux : 4 mois

Les résultats de la consultation et l'avis donné par la commission en réunion du 20 mai 2022 sont présentés à l'assemblée.

↳ Les délégués n'ont pas de remarque, le Président soumet la délibération au vote.

#### Délibération

Monsieur le Président rappelle qu'une consultation d'entreprises a été lancée sur les travaux de pose de canalisation et reprise de branchements sur le territoire de l'USESA, inscrits à la programmation 2022 adoptée par délibération du comité syndical le 03 Novembre 2021.

Les opérations se distinguent par les 3 lots suivants :

Programme 2022- Partie 2 renouvellement de canalisation et reprise de branchements sous charte qualité des réseaux d'eau potable

- Lot 1 : Rue de Château-Thierry (RD 3) à Gland
- Lot 2 : Place de l'Hôtel de ville à Château-Thierry
- Lot 3 : RD 20 de Pargny la Dhuys au carrefour de Monflobert – commune de Dhuys et Morin en Brie (Artonges)

Le Président présente les résultats de la consultation d'entreprise lancée par voie de procédure adaptée en application du Code de la Commande Publique,

Les membres du Comité Syndical,

- Entendu le rapport d'analyse des offres et l'avis émis par la commission en réunion du 20 mai 2022

- **DECIDENT , après en avoir délibéré :**

- DE RETENIR les offres pour chacun des lots, comme suit :

- **Lot 1** : Rue de Château-Thierry (RD3) à Gland  
Offre de l'entreprise TPA (Athies Sous Laon) d'un montant de **198 719.25 € hors taxes**

- **Lot 2** : Place de l'Hôtel de Ville à Château-Thierry  
Offre de l'entreprise RVM (Epoux Bézu) d'un montant de **99 826.00€ hors taxes**

- **Lot 3** : RD 20 de Pargny au carrefour de Monflobert à Dhuys et Morin en Brie  
Offre de l'entreprise EUROVIA Picardie (Laon) d'un montant de **294 513.10 € hors taxes**

- DE SOLLICITER l'accord des subventions auprès de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie,

- D'AUTORISER le Président à signer avec les entreprises retenues les marchés de travaux ainsi que toutes les pièces afférentes à leur règlement.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des votants par 36 voix pour.

**Point travaux – Exposé par Mr Michel Mathis, vice-président**

## **6) Présentation point sur les travaux**

La commission des travaux s'est réunie le 21 avril 2022.

Mr Mathis, présente au bureau l'état d'avancement des travaux et des études en cours, résumés sur les tableaux suivants :

1) état d'avancement des travaux



Commune	Rue	Etat	Entreprise titulaire	Date de démarrage	Durée des travaux
Crézancy	Route de Condé, Rue de l'Eglise RD4	Préparation de chantier en cours	RVM	Mai 2022	6 mois
Interconnexion Sergy-Courmont	Entre Fresnes en Tardenois et Courmont	Préparation de chantier à venir	TPA	Juin 2022	3 mois
	Entre Seringes et Nesles et Sergy	Préparation de chantier à venir	TPA	Juillet 2022	3 mois
La Ferté-Milon	Rue du Marché au Blé et Rue de Meaux	Préparation de chantier en cours	TPA	Juillet 2022	2 mois
Marigny en Orxois	Place de la Halle, Rue de l'Eglise et Rue des Ecoles	Notification du marché à venir Demande de subventions	TPA	Juillet 2022	3 mois
Courtemont-Varennes	Rue Bacchus et Route de Jaulgonne	Notification du marché à venir Demande de subventions	CTP	Juillet 2022	3 mois
Villers sur Fère	Rue Saint-Denis (RD79) et Rue des Patis	Notification du marché à venir Demande de subventions	CTP	Octobre 2022	3 mois
Gland	Route de Château-Thierry	Consultation en cours Choix au comité syndical du 24/05/2022	-	Août 2022	3 mois
Château-Thierry	Place de l'Hôtel de Ville	Consultation en cours Choix au comité syndical du 24/05/2022	-	Août 2022	1 mois

Commune	Rue	Etat	Entreprise titulaire	Date de démarrage	Durée des travaux
Pargny la Dhuis – Dhuis et Morin en Brie	RD 20 – De Pargny à Artonges	Consultation en cours Choix au comité syndical du 24/05/2022	-	Janvier 2023	3 mois
Château-Thierry	Rue Deville – Avenue de Montmirail	Etude en cours Lancement de la consultation fin Mai	-	Octobre 2022	3 mois
Dhuys et Morin en Brie	RD 1 – Entre Fontenelle en Brie et La Grange en Chartre	Etude en cours Lancement de la consultation fin Mai	-	Janvier 2023	3 mois
Passy sur Marne	RD 320 de Passy à Courcelles	Etude en cours Lancement de la consultation fin Mai	-	Mars 2023	5 mois
Passy en Valois	Grande Rue RD 792 jusqu'au Réservoir	Etude à venir	-	Janvier 2023	3 mois
Vallées en Champagne	RD 4 de Nogent au réservoir de Baulne en Brie	Etude à venir	-	Mars 2023	5 mois

## 2) Point sur les études en cours

Opération	MOE	Etat	Estimation des travaux	Prochaine étape
Travaux de suppression de canalisation dans le pont SNCF et renforcement de réseau entre la station de La Plaine et le réservoir de Lauconnois	AMODIAG	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ AVP canalisation remis</li> <li>➤ Concertation faite avec la Ville pour le tracé               <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Missions complémentaires en cours</li> </ul> </li> <li>➤ Rapport PROJET en cours</li> <li>➤ Curage du Rû de Nesles acté avec le syndicat Marne et Surlmelin</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Suppression de canalisation : 71 000 €.HT au stade AVP</li> <li>➤ Renouvellement de réseau : 2 300 000 €.HT au stade AVP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Remise et présentation du rapport Projet fin Juin               <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Consultation des entreprises Août/Septembre</li> </ul> </li> <li>➤ Choix de l'attributaire en Octobre</li> <li>➤ Démarrage des travaux 1<sup>er</sup> / 2<sup>ème</sup> trimestre 2023</li> </ul>
Interconnexion en eau potable des communes de Brumetz et Montigny l'Allier	MERLIN / GNAT	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réunion de lancement de la mission effectuée</li> <li>➤ AVP provisoire remis</li> </ul>	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Réunion de travail AVP à prévoir</li> <li>➤ Lancement missions complémentaires été 2022</li> <li>➤ Remise du PRO Août/Septembre</li> <li>➤ Consultation des entreprise Octobre/Novembre</li> </ul>

### 3) Elus en charge du suivi des travaux :

Le suivi des travaux donne lieu à des réunions de chantier organisées chaque semaine, en présence des entreprises et des élus (vice-Présidents, membres de la commission). Il est rappelé que ces réunions sont ouvertes aux élus intéressés.

## **7) Renouvellement des contrats d'assurance de l'USESA : lancement de la consultation**

Le Président explique que le syndicat dispose actuellement de différents contrats d'assurance garantissant les risques sur les domaines suivants :

- Contrat RC générale multirisques
- Contrat dommages aux biens (uniquement sur le siège social du syndicat (bureaux))
- Contrat assurance risques techniques (parc informatique et bureautique)
- Contrat de garanties des agents et élus utilisant leur véhicule lors de déplacement pour le syndicat
- Contrat de protection juridique générale
- Contrat d'assurance pour 4 véhicules
- Contrat d'assurance statutaire des agents

Un bureau d'études ARIMA a été recruté en janvier 2022 pour mener les procédures suivantes :

- Définition des besoins à satisfaire. Identification, évaluation et inventaire des risques - analyse de la situation d'assurances et des contrats en cours
- Elaboration du dossier de consultation et de la publicité - mise en place de la consultation des assureurs
- Examen des candidatures - rapport d'analyse des offres mise au point des marchés - vérification de l'adéquation des contrats si transmission de ceux-ci par l'assureur

Le but est de lancer une consultation sur tous les domaines assurés actuellement dans le cadre d'un marché sur une durée de 1 an renouvelable 3 fois.

Le coût annuel actuel des contrats est de l'ordre de 53 000 € TTC.

#### Questions des délégués :

➔ Mr Loyaux demande des précisions sur la mission et le coût du bureau d'étude Arima.

↳ En réponse, Mr Dazard précise que le coût de la prestation du bureau d'études Arima s'élève à 3 360 € TTC.

La mission d'assistance conseil porte sur la durée maximum du marché (4 ans) en comprenant la partie établissement du cahier des charges, mise en concurrence, mais également la partie concernant le suivi des contrats qui seront attribués aux prestataires.

#### Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Assurances,

Attendu que la procédure de renouvellement des contrats d'assurance de l'USESA doit être relancée,

Attendu que pour l'assister dans cette mission, l'USESA a confié au bureau ARIMA Consultants Associés le 03 Janvier 2022, une mission d'assistance à la mise en concurrence des contrats d'assurance du syndicat,

Le Président propose de lancer la procédure de renouvellement des contrats d'assurance couvrant les risques auxquels la collectivité est exposée, relevant des domaines suivants :

assurance des dommages aux biens – assurance des responsabilités – assurances risques informatiques et équipements - assurance des véhicules et auto mission – assurance de la protection juridique de la collectivité – assurance protection des agents et des élus – assurance des prestations statutaires.

Le Comité syndical, entendu l'exposé du Président,

- Vu l'avis favorable donné par le bureau en réunion du 10 mai 2022,

- **DECIDE**, après en avoir délibéré :

- DE METTRE EN ŒUVRE la procédure pour le renouvellement des contrats d'assurance du syndicat,

- D'AUTORISER le Président à lancer la mise en concurrence par voie de procédure adaptée en application du Code de la Commande Publique,

- D'AUTORISER le Président à signer toutes les pièces afférentes à la présente décision.

♦ **Décision du Comité Syndical** : Vote favorable à l'unanimité des votants par 35 voix pour.

## 8) Information sur les décisions prises en vertu de la délégation générale confiée au Président

Le Président informe le comité syndical des décisions prises sur le fondement des attributions confiées au Président, par délibération du 15 septembre 2020, selon l'article L 2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales.

Décisions du Président du 12/04 au 04/05/2022			
Date	Fournisseur	Objet de la commande	Montant HT
12/04/2022	VOIES NAVIGABLES DE FRANCE	Convention redevance rejet en Marne Travaux diagnostic du forage AEP de Saulchery du 25 au 29 avril 2022	23,09
25/04/2022	CHOLLET	Etude topographique Travaux canalisations Château-Thierry	12 175,00
25/04/2022	NCA GEOLOC	Détection et géoréférencement des réseaux souterrains Travaux canalisations Château-Thierry	21 905,00
25/04/2022	GEOTEC	Etude géotechnique Travaux canalisations Château-Thierry	9 800,00
		Total HT	43 903,09
		Report	56 200,56
		Cumul annuel	100 103,65

## 9) Questions diverses

### 📅 Calendrier des réunions

Réunions Bureau 17 h 30	Réunions Comité Syndical 18 h 00
Mardi 10 mai	Mardi 24 mai
Mardi 14 juin	Mardi 28 Juin
Mardi 13 septembre	Mardi 27 septembre
Mardi 18 octobre	Mardi 08 novembre
Mardi 29 novembre	Mardi 13 décembre

Le Président invite les délégués à passer aux questions diverses.

➔ **Mr Pantoux (Saint-Gengoulph)** demande quelle est la démarche pour changer un poteau d'incendie communale : le poteau incendie situé au hameau de Vinly n'a pas le débit ni la pression répondant aux normes de protection.

La commune a subi deux incendies en deux ans sans protection incendie conforme, les pompiers ont dû aller pomper l'eau à une distance de 3kms du lieu du sinistre.

Mr Pantoux demande quelle solution apporter ? serait-il possible par exemple de déplacer le poteau pour en augmenter le débit ?

↳ En réponse, Mr Dazard tient à préciser que le rôle de l'USESA est la distribution d'eau potable : le syndicat dimensionne les réseaux en fonction des besoins en eau et non en fonction des besoins en incendie au risque de surdimensionner les conduites.

Sur la défense incendie, l'USESA accompagne les communes dès qu'il est possible techniquement de le faire mais la défense incendie reste de la compétence et de la responsabilité communale.

L'USESA peut accompagner les communes dans l'étude de faisabilité mais ne dispose pas de la compétence pour réaliser l'investissement.

Mr Dazard propose à Mr le Maire de Saint-Gengoulph que l'USESA organise une réunion avec la présence du SDIS pour étudier les solutions techniquement possibles pour solutionner le manque de protection incendie du hameau.

En l'absence d'autres questions, le Président remercie les délégués et lève la séance à 20 h 30.

Le 07 Juin 2022

Le Président,

Hugues DAZARD



